

Formulaire de demande d'approbation P.I.I.A.

Abattage d'arbres dans un bois et corridors d'intérêt

- IMPORTANT** : Les bois et corridors d'intérêt identifié au règlement de zonage sont visés par le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) 2022-96. Ce RCI est en vigueur depuis le 16 juin 2022. Certaines dispositions supplémentaires aux documents à fournir.

Espace réservé à l'administration :

Reçu par :		N° de demande :	
------------	--	-----------------	--

Date dépôt de la demande :

--

1. Identification du lieu des travaux

Adresse(s) projetée(s) :	
# lot(s) :	

2. Identification du propriétaire

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Description des travaux

Superficie du terrain :	
Nombre d'arbres à abattre ou superficie :	
Est-ce que la coupe vise un projet d'activité sylvicole?	
Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur des travaux :	\$

5. Exécutants des travaux : Identification

Nom de l'entreprise:	
Nom du responsable :	
Téléphone :	
Nom de l'entreprise:	

Nom du responsable :	
Téléphone :	

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande

<input type="checkbox"/>	Une description et justification technique et cartographique des travaux d'abattage d'arbres à réaliser, préparée et cosigné par un ingénieur forestier et un biologiste membre en règle de l'Association des biologistes du Québec
<input type="checkbox"/>	Dans le cas d'une activité sylvicole, un plan d'aménagement forestier faunique (PAFF) préparé et cosigné par un ingénieur forestier et un biologiste membre en règle de l'Association des biologistes du Québec
<input type="checkbox"/>	Autorisation de la CPTAQ, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	Si vos travaux sont situés en tout ou en partie dans un milieu naturel (RCI2022-96), vous devez fournir un inventaire des composantes naturelles d'intérêt préparé par un professionnel qui détient une expertise à cet égard
<input type="checkbox"/>	Si votre projet est situé dans un milieu humide identifié à la carte 2 du RCI 2022-96, une étude de caractérisation selon les exigences du guide Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional (disponible sur le site du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans la section 'liens d'intérêt': https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuhumides.htm)
<input type="checkbox"/>	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur
<input type="checkbox"/>	Procuration du propriétaire, le cas échéant

* Tous documents sont assujettis à des bonifications par la Direction de l'urbanisme durable. Il est de la responsabilité du requérant de fournir tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de 3 façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents indiqués à la section 6) :

- 1- Par courriel : nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca; un membre de notre direction vous contactera pour convenir de votre choix de paiement : (chèque, carte de crédit (terminal virtuel), comptant et par carte débit (en personne));
- 2- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;
- 3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne
 Direction de l'urbanisme durable
 790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4
 Téléphone : 450-961-2001 / Courriel : service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca